

sans injustice s'approprier le sol et les autres dons naturels, *pour la raison que le sol et les autres dons naturels ne sont aucunement le produit de l'activité humaine.*

Ainsi donc, d'après nos théoriciens, l'unique fondement du droit de propriété, est l'exercice de notre activité ; nous ne pouvons disposer en maîtres que de ce qui est, au moins d'une certaine façon, le produit de notre travail. D'accord. Mais comment de là peuvent-ils arriver à déclarer comme *incontestable* le droit de propriété sur les récoltes et les maisons, et à condamner comme *absolument injuste* le droit de propriété sur le sol et les autres avantages naturels ? Ils ne le disent pas, et pour cause. Comme tous les sophistes, ils se complaisent dans le vague afin de mieux se dérober à une argumentation serrée.

Force nous est donc d'élargir de nouveau le terrain de la discussion, et de leur fermer toutes les issues pour les acculer dans une impasse.

Evidemment la proposition telle qu'énoncée par eux, ou telle que nous l'avons transformée, est la conclusion d'un syllogisme ; mais tout syllogisme suppose des prémisses, un principe. Quel est donc le principe d'où ils peuvent dériver tout ensemble la justification de la propriété des récoltes, des maisons, et la condamnation de la propriété du sol et des autres avantages naturels ?

Je ne vois que deux principes sur lesquels ils puissent se baser, et il n'y en a que deux ; mais l'un et l'autre les amènent à se contredire.

Ou bien, ils posent en principe que *l'homme n'est le maître que du produit de son travail*, et alors ils doivent rejeter comme injuste la propriété des récoltes et des maisons aussi bien que celle du sol ; ou bien ils prennent pour principe que *l'homme n'acquiert la propriété d'une chose qu'en la modifiant et la transformant par son travail*, et alors ils doivent reconnaître pour légitime la propriété du sol aussi bien que celle des maisons et des récoltes.

Il n'y a pas à sortir de là. Puisque toute la raison qu'ils allèguent pour taxer de flagrante injustice la propriété du sol et des autres avantages naturels, est que *l'homme ne les a aucunement produits*, il faut donc qu'ils admettent de deux choses l'une : ou que l'homme n'a la propriété que de ce qu'il a *entièrement* produit, ou qu'il ne peut acquérir la propriété que de ce qu'il produit *au moins d'une certaine façon.*

Quoi qu'ils choisissent, ils se condamnent eux-mêmes.

Expliquons-nous.

Admettons d'abord que *le droit de propriété pour tout homme se*